

## 3 | POUR UN TERRITOIRE INTÉGRÉ ET CONNECTÉ AU SEIN DES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES DU SILLON ALPIN ET DE L'AXE LYON-TURIN

*Le territoire de Métropole Savoie doit être appréhendé à une échelle élargie entre Genève et Valence et sur l'axe Lyon-Turin.*

Le projet s'appuie sur ce positionnement pour concrétiser une stratégie de développement économique qui repose sur :

- ▶ **Le développement des filières porteuses** : les énergies renouvelables, l'expérience et ingénierie de la montagne, les activités outdoor, de bien-être, de santé et agro-alimentaires.
- ▶ **Une politique plus vertueuse de spatialisation économique** et une gestion économe de l'espace dédié aux activités, face à un potentiel foncier réduit en raison notamment de contraintes liées au risque inondation. La densification et le renouvellement urbain des parcs d'activités existants devront ainsi être recherchés.
- ▶ **L'amélioration et le renforcement de la desserte des parcs d'activités**, en vue de limiter le recours à la voiture individuelle et consolider la qualité des services présents sur les parcs.
- ▶ **Une prise en compte renforcée de l'agriculture et du tourisme** en tant que vecteurs de développement économique.

## 4 | POUR UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AUX DÉFIS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

*Parmi les objectifs du PADD évoqués synthétiquement dans ce numéro, nombre d'entre eux participeront à engager le territoire de Métropole Savoie dans la voie d'une « transition écologique et énergétique ».*

Que soit évoqués l'encouragement à une mobilité plus durable au travers d'une offre alternative aux carburants fossiles ou encore la prise en compte accrue de l'environnement dans les projets urbains, il s'agit bien d'inscrire le territoire dans un mode de développement plus durable.

Ce quatrième axe vise à :

- ▶ **Rendre notre territoire plus autonome en matière d'énergie**, en favorisant la production d'énergies renouvelables sur le territoire et en intégrant le recours à celles-ci dans les projets urbains - le potentiel sur notre territoire étant en effet identifié et remarquable (solaire, biomasse, hydraulique ...).
- ▶ **Garantir l'accès à une eau de qualité pour tous**, en conditionnant le développement à la présence de quantité suffisante pour les usages actuels et futurs, et de dispositifs d'assainissement performants.
- ▶ **Réduire l'exposition des populations aux risques industriels ou naturels** et les protéger des nuisances et pollutions.

